

**LETTRE OUVERTE AUX PARTIS POLITIQUES**  
**Communiqué de presse - 19 mars 2019**

Depuis plus de quarante ans, la Belgique manque d'assurer ses engagements en matière de soins de santé primaires : la naturopathie, *notre médecine naturelle traditionnelle européenne*, n'est toujours pas intégrée dans le système de soins de santé. L'UNB interpelle tous les partis politiques à s'engager à reconnaître la naturopathie dans l'intérêt général des citoyens sur les plans socio-économique, sanitaire et environnemental.

**La naturopathie, notre médecine naturelle traditionnelle européenne**

La naturopathie, définie comme médecine traditionnelle par l'OMS, constitue un **système cohérent et holistique de la santé doté d'un bilan de santé vital spécifique** et complémentaire au bilan de santé conventionnel. Elle préconise le **recours aux seuls agents naturels** (alimentation biologique de saison et de terroir, exercice, pensée, plantes, eau, air, terre, lumière, massages, réflexes) **dans un programme d'hygiène de vie individualisé.**

**Bien que réglementée dans bon nombre de pays voisins (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, etc.) et dans le reste du monde, la naturopathie n'est toujours pas intégrée dans le paysage sanitaire belge à ce jour**, d'où un foisonnement incontrôlé de formations professionnelles non conformes aux normes de l'OMS<sup>1</sup>, en particulier des formations à distance de moins de 500 heures.

Dans son second rapport, l'OMS invite instamment les Etats membres à intégrer les **médecines traditionnelles dans leur système de soins de santé**, en soulignant l'efficacité et la sûreté de ces médecines axées sur la prévention active, sur l'accessibilité aux soins de santé primaires aux plus défavorisés et sur leur plus grande efficacité notamment en cas de maladies chroniques. Ce rapport s'inscrit dans la continuité de la **Déclaration d'Alma-Ata de 1978 sur les soins de santé primaires, ignorée par tous les gouvernements belges depuis plus de quarante ans**<sup>2</sup>.

Vingt ans après l'adoption de la loi Colla, ce vide juridique continue d'entraver le droit fondamental de tout un chacun de rechercher un meilleur état de santé. Il est temps de pallier cette carence dans l'intérêt général, en particulier pour les plus défavorisés et les malades aspirant à se soigner légitimement de façon écologique.

Par arrêt du 20 octobre 2017, le Conseil d'Etat a annulé la première décision de la Ministre fédérale de la Santé opérant le refus d'agrément de l'UNB comme organisation professionnelle. L'UNB a réitéré sa demande, en vain. Elle a donc introduit un second recours en annulation au Conseil d'Etat le 18 mai 2018, actuellement pendant.

**L'UNB, membre fondateur de la *World Naturopathic Federation (WNF)***, regroupe des naturopathes sérieusement formés pour prévenir, entretenir, restaurer et améliorer la santé<sup>3</sup>. Elle œuvre pour la reconnaissance de la naturopathie en Belgique, depuis près de vingt ans, sans qu'aucun sinistre n'ait jamais été enregistré du fait de l'exercice de ses membres.

**La nécessité urgente d'intégrer la naturopathie en Belgique est liée aux préoccupations sociales et environnementales actuelles.**

**Pour une justice sociale et sanitaire**

**L'accès à l'information sanitaire pour une éducation à la santé écologique est un droit essentiel pour la dignité humaine dont les plus défavorisés sont privés en Belgique.**

**Mais la culture scientiste, en matière de santé publique en Belgique, entrave l'accessibilité aux soins et au libre choix thérapeutique**, pourtant consacré par la loi relative aux droits du patient du 22 août 2002, et discrimine les citoyens et les patients aspirant à prendre soin de leur santé naturellement.

---

<sup>1</sup> [Benchmarks for training in Naturopathy, WHO, 2010.](#)

<sup>2</sup> [Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023, OMS, 2013.](#)

<sup>3</sup> Seule l'OMS a défini la santé dans sa Constitution en 1948 : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale* ».

**Les publications scientifiques confirment pourtant l'efficacité thérapeutique et à moindre coût de la pratique naturopathique, en particulier en matière de prévention, en cas de maladies chroniques, ou en cas de résistance aux antibiothérapies.** En les ignorant délibérément, l'actuelle Ministre fédérale de la Santé tient une position politique contraire à l'intérêt général, particulièrement interpellante dans le chef d'une Ministre qui a prêté le serment d'Hippocrate.

### **Pour renouer avec notre médecine traditionnelle et la préserver**

**Le recours à la nature pour se soigner fait partie de notre culture.** La pratique empirique millénaire a permis l'émergence et le développement de la connaissance scientifique. La naturopathie puise ses sources dans ce savoir traditionnel qui permet de renouer avec le terroir et de se reconnecter à la nature pour ainsi mieux la respecter et la préserver.

### **Pour une justice climatique et environnementale**

**L'éducation à la santé écologique pour tous apporte des clés efficaces permettant d'adopter des comportements sains et respectueux de la nature dans sa biodiversité. Elle favorise une plus grande autonomie pour se nourrir et se soigner à moindre coût.**

Des solutions naturopathiques existent pour préserver et/ou restaurer les fertilités masculine et féminine et les immunités altérées par toutes les activités humaines polluantes.

**Le principe de précaution** est la version actualisée de «D'abord ne pas nuire» (*Primum non Nocere*), cher à Hippocrate et aux naturopathes pour la gestion de sa santé et la conduite de sa vie au quotidien. Ce principe **devrait être respecté** par toute **activité humaine. Il en va de la perpétuation de la vie sur notre planète.**

### **Pour une maîtrise des coûts des soins de santé**

Le système de soins de santé belge est essentiellement fondé sur la médecine conventionnelle, dont les coûts ne cessent de croître. Ce système n'apporte pas de réponse satisfaisante aux patients, toujours plus nombreux, atteints de maladies chroniques. Il marginalise ainsi les plus fragiles de notre société et creuse les inégalités socio-économiques et sanitaires. Il en résulte une dépendance malsaine, à la fois économique et sanitaire, aux monopoles constitués dans l'industrie pharmaceutique notamment. **Des alternatives aux traitements allopathiques existent, plus économiques, sûres, efficaces et sans effet secondaires.**

**Certains pays ont déjà opté pour la médecine intégrée (*Integrative medicine*)**, qui encourage une collaboration positive avec les naturopathes notamment. Les effets bénéfiques de cette approche sont nombreux : 1°- une optimisation de la qualité des soins de santé, 2°- une plus grande autonomie et une meilleure qualité de vie du patient, et 3°- des réductions importantes des coûts en matière de soins de santé.

Contact Presse : [info@unb.be](mailto:info@unb.be)